

EURÉSAM

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



EUROPE RÉSEAU SANTÉ MENTALE

Eléments de recommandation

A l'issue du projet et du dialogue transfrontalier mis en place, voici les éléments de recommandation que nous pouvons formuler à l'intention des établissements de formation, des opérateurs de terrain et des acteurs politiques.

Nous avons privilégié délibérément les termes éléments de recommandation dans la mesure où le micro-projet couvre une courte période de 16 mois et que le diagnostic réalisé, avec les participants engagés, n'a permis que de dégager un ensemble de propositions de recommandations. Celles-ci ne pourraient constituer de véritables recommandations qu'à partir d'un processus de validation qui réclamerait une démarche méthodologique plus longue et plus complexe que celle prévue par le projet.



1. Recommandations à l'égard des établissements de formation

- Intégrer la question transfrontalière de l'accès aux soins et de la continuité des soins dans la formation initiale des étudiants ;
- Initier et développer des contenus de formation conjoints entre les établissements de formation Henallux et IRTSCA sur la santé mentale et ses cadres réglementaires ;
- Organiser des sessions de formation conjointes et innovantes (implication d'usagers belges et français, itinérance des formateurs, formations en ligne, ...) sur la connaissance de la santé mentale et les cadres réglementaires en Belgique et en France à destination des étudiants en formation initiale et des professionnels en formation continue ;
- Ouvrir les séquences de formations spécifiques sur la santé mentale à des professionnels de proximité autres que les travailleurs sociaux : enseignants, personnels administratifs, médecins, paramédicaux, ... ;
- Valoriser les acquis des professionnels lors de formations sur la continuité des soins trans-frontaliers par une reconnaissance spécifique : certification, attestation de suivi, ...

2. Recommandations à l'égard des opérateurs de terrain

- Soutenir la diffusion, l'utilisation et la mise à jour de la cartographie présente sur la plateforme EURÉSAM.EU ;
- Organiser des immersions professionnelles transfrontalières pour développer une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs en santé mentale ;
- Soutenir l'émergence, la mise en place et la formation à de nouveaux métiers tels que Case manager transfrontalier, coordinateur réseau transfrontalier, ... ;
- Initier des rencontres transfrontalières des coordinateurs de réseaux afin de mettre en place un véritable réseau transfrontalier de soins en santé mentale ;
- Communiquer sur les résultats de recherches et sur des pratiques transfrontalières lors de colloques, journées d'étude, ...

3. Recommandations à l'égard des acteurs politiques

- Intégrer les réalités de vie et territoriales des usagers dans tous les nouveaux dispositifs transfrontaliers, dont ceux en santé mentale ;
- Faire évoluer les dispositifs existants tels que les ZOAST afin de prendre en compte les évolutions territoriales et les réalités de vie des personnes ;
- Instaurer des rencontres entre décideurs politiques, opérateurs de terrain et usagers pour créer et soutenir de véritables politiques transfrontalières ;
- Agir de manière complémentaire sur la coopération transfrontalière par la mise en réseau des projets Interreg existants ;
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges transfrontaliers entre acteurs politiques belges et français afin d'opérationnaliser la coopération en santé mentale.

WWW.EURESAM.EU



EURésAM

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

